Réunion du Conseil syndical

Du 7 septembre 2026

Procès-verbal

Le 7 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Syndical du RPI en Pays d'Arthez s'est réuni à la mairie de Cescau, sur la convocation de Monsieur le Président, transmise par voie électronique le 21 août 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Sébastien FERRAN, Eugénie SCHREINER, Benjamin CAZENAVE, Laurent CAMGUILHEM, Christel CASTAING-LASVIGNOTTES, Christelle GURIDI, Pauline ARRABIT, Hubert PERON et Frédéric COUTURE.

Absents : Sabine COLL (a donné procuration à Eugénie SCHREINER)

Secrétaire de séance : Laurent CAMGUILHEM

****

A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026 ;
- Réflexion sur le tarif de la cantine *;*
- Approbation du règlement du personnel *(délibération) ;*
- Admission en non-valeur de créances éteintes *(délibération) ;*
- Présentation des nouveautés de la rentrée ;

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Réflexion sur le tarif du service de restauration scolaire

Par la délibération du 23 septembre 2025, le conseil syndical avait décidé d'appliquer le tarif de 4,30 € TTC pour la restauration scolaire de l'année 2025-2026.

Monsieur le président demande à l'assemblée à se prononcer sur le besoin de mettre à jour les tarifs de restauration scolaire applicables pour l'année scolaire 2026-2027.

Le conseil syndical décide de ne pas augmenter les tarifs. L'information sera transmise aux familles dans le bulletin de rentrée.

Monsieur le Président indique que la convention de repas avec le collège d'Artix est renouvelée.

DÉLIBÉRATION N°2026-11 : Approbation du règlement du personnel

Le règlement du personnel doit être soumis à validation tous les ans.

Il présente les droits et obligations des agents, ainsi que les conditions d'exécution du travail dans les services du RPI en Pays d'Arthez. Il convient ce jour, comme l'explique Monsieur le Président, de l'amender et de l'approuver.

Après lecture faite du règlement du personnel, le Conseil Syndical,

APPROUVE le règlement intérieur qui entre application ce 7 septembre 2026 pour une année.

ANNEXE le règlement à la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026-12 : admission en non-valeur de créances éteintes

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le comptable public a transmis un état des produits irrécouvrables sollicitant l'admission en non-valeur de créances éteintes pour un montant de 308,11 €.

Les créances éteintes sont imputées au compte budgétaire 6542.

Le détail créances concernées figurent dans l'état nominatif confidentiel annexé à la présente délibération, transmis par le comptable public.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur, au titre des créances éteintes, la somme globale de **308,11 €** correspondant aux titres de recettes devenus définitivement irrécouvrables selon l'état fourni par le Comptable Public.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6542 « créances éteintes ».

AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir à cette fin.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Présentation des nouveautés de la rentrée

- Logiciel Enfance 360

Le RPI conserve le même prestataire mais le logiciel a changé en ce qui concerne le périscolaire (pointage, facturation de la cantine et de la garderie). Depuis le 1er septembre les parents utilisent la nouvelle application qui est plus moderne et intuitive.

- Arrêt de bus

A l'école de Cescau, l'arrêt de bus a été modifié. La montée et la descente se fait désormais sur le chemin Lacommande, à côté de la salle polyvalente. Une nouvelle organisation a été mise en place avec les agents.

- Intégration de 3 nouveaux agents

CESCAU : Rimma LEMBEGE pour la garderie et la cantine. Mathilde BERGEROO, agent assimilé ATSEM dans la classe de Véronique.

CASTEIDE CAMI : Sandrine RIGAULT qui prépare les repas au collège d'Artix et assure le service cantine.

QUESTIONS DIVERSES

- Les enseignants de Casteide-Cami vont bénéficier de 2 nouveaux ordinateurs portables d'un montant total de 1180,01 €.

- L’école de Cescau demande un vidéoprojecteur, les élus vont se renseigner sur la possibilité de cet achat.

- Cantine : il faut acheter des bols pour Cescau.

***

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Président, Sébastien FERRAN

Le secrétaire de séance